

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 001/05/2023

EXERCICE 2023

Fixation Taux Avancement de Grade

Membres en exercice :	13
Présents :	08
Suf. Exprimés :	08
Votes Pour :	08
Votes Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 2 Mai 2023.

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme AOUDAR (Titulaire) de Poisieux – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « pouvoir » :

/

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique en date du **20 mars 2023**,

La Présidente propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Saint Florent/Cher, le 10 Mai 2023

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS



J. TRAMUNT
Secrétaire de séance

Rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le :
Publiée le :
La Présidente du SITS,